

CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2023

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents pour ce conseil. Il remercie également chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la journée citoyenne très réussie du 13 mai, ainsi que les quêtes pour la Ligue contre le cancer, orchestrés par Madame Jeannelle, pour leur engagement. Il rend compte au Conseil Municipal de l'avancée des travaux effectués à la MAM et ceux de la Rue des Vignes.

Affaires générales

Défibrillateurs.

Le défibrillateur installé sur la Maison des associations est défectueux. Il sera donc remplacé, et un deuxième défibrillateur sera installé dans la commune sur les murs extérieurs de la pharmacie Eich qui en assure le financement.

Location du cabinet paramédical – départ de Mme Di Giovanni.

Madame Sabrina Di Giovanni a résilié son bail de location du cabinet paramédical de la Maison des associations le 1^{er} juin 2023. A ce jour, aucun remplaçant n'a été trouvé. Madame Caroline Niglis, seule locataire actuellement, bénéficiera d'une révision à la baisse du loyer sur les 6 prochains mois. Elle est toujours à la recherche d'une personne intéressée pour partager ce local.

Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus.

Chaque Conseil Municipal doit avoir un référent déontologue. Ainsi, il est décidé que ce sera le collège des référents déontologues des Centres de Gestion 67-68-90 qui sera désigné comme référent des élus.

Remise de l'insigne au correspondant défense.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du lieutenant-colonel Christophe Potier adressé au correspondant défense de la Commune de Durmenach. Désormais les correspondants défenses porteront l'insigne qui a été jointe à ce courrier lors de cérémonies officielles afin qu'ils puissent être clairement identifiés.

C'est avec grand plaisir que Monsieur le Maire remet cet insigne au Conseiller Municipal Monsieur Arnaud Antony, Correspondant défense de Durmenach.

Travaux de rénovation de l'église Paroissiale Saint Georges.

Suite au moment de battement après le départ de Monsieur Fischer, nous sommes maintenant en contact avec un nouveau référent ADAUHR. La procédure pour la recherche d'un maître d'œuvre sera lancée après les vacances.

Convention de partenariat RELAIS EST.

Une convention est signée avec Relais Est concernant l'implantation d'une borne de collecte de textiles au 2 Rue du Château à Durmenach, à côté des bennes de collecte de verres.

Création de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

La commission consultative de la chasse sera présidée par Monsieur le Maire Dominique Springinsfeld et comptera également Messieurs Jean-Luc Roemer et Gérard Vetter représentants du Conseil Municipal.

Mode de consultation des propriétaires fonciers.

Les baux actuels des chasses communales expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033. La consultation des propriétaires fonciers se fera par écrit .

Affaires financières

Affectation du produit de la location de la chasse communale.

La loi locale prévoit que la commune administre le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. Le prochain bail de 9 ans débutant le 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Le Conseil municipal décide d'affecter le produit de la location de la chasse à la couverture des cotisations obligatoires de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles, dans le cas où deux tiers des propriétaires fonciers possédant au moins deux tiers des surfaces chassables, votent l'abandon du produit de la chasse à la Commune.

Achat d'une remorque pour le Kangoo.

Il est prévu d'acheter une remorque pour le véhicule de la commune. L'étude du meilleur compromis et des différents devis est en cours.

Affaires forestières

M. Jean-Luc Roemer présente l'état de prévision des coupes de la forêt communale de Durmenach.

Recettes brutes HT prévues : 58 200,00 € pour un volume de 1035 m3 de coupes à façonner et 950,00 € pour les coupes en vente sur pied pour un volume de 48 m3.

Les frais d'exploitation sont estimés à 37 692,00 € HT.

Affaires scolaires

Convention classe ULIS.

Un enfant de la commune de Durmenach a été scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école de Hirsingue au cours de l'année 2021/2022. La convention d'accueil signée avec la Commune de Hirsingue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, prévoit une participation financière de 350 € par élève par an.

Avenir du SIAS.

La demande de la commune de Roppentzwiller de quitter notre SIAS afin de créer un nouveau regroupement avec la commune de Waldighoffen a été refusée lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires : 8 membres ont voté pour le maintien de Roppentzwiller dans notre SIAS, 3 pour la sortie, et un membre s'est abstenu.

Conseil d'école.

Lors du dernier Conseil d'école le bilan a été fait sur les différents points portant sur les effectifs pour la prochaine rentrée, la répartition de classes sur les différents sites, les actions et sorties effectuées, mais aussi les sérieux problèmes comportementaux rencontrés durant cette année scolaire.

Communauté des Communes

Différentes conventions seront signées avec la Communauté des Communes concernant le groupement de commandes pour le curage des tabourets siphons, pour le marquage au sol, les assurances et la mutualisation de la fonction de prévention.

Opération Brioches 2023

37ème Opération Brioches au profit de l'APEI :

du mardi 12 septembre au vendredi 15 septembre 2023

Quête pour la ligue contre le cancer

Les dons récoltés cette année s'élèvent à
4 158,50 Euros.

La Ligue remercie tous les donateurs ainsi
que l'équipe des quêteurs bénévoles et
compte sur votre soutien l'année prochaine.

Anne-Marie Jeannelle
Déléguee



Vivre ensemble : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés
par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils
susceptibles de causer une gêne pour le voisinage
en raison de leur intensité sonore tels que
tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses,
raboteuses, scies, bétonnières, motoculteurs, etc..
ne peuvent être effectués que les jours ouvrables :

**de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00
du lundi au vendredi**

**de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
le samedi.**

**Respectez votre voisinage avant qu'il ne soit
amené à appeler les autorités compétentes.**



Et si une épicerie
posait ses valises à
Durmenach ...?



Qu'aimeriez-vous y trouver...?

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

* remplir sur papier libre si espace insuffisant.

Merci de déposer votre carton à la mairie ou dans un des commerces
du village.



L'association **MAM Les P'Tits Bonheurs** vous propose un



Repas Choucroute

le dimanche 22 octobre 2023 à 12 heures

Au Foyer Saint Georges de Durmenach

Nous serions heureux de vous compter parmi nous.

Nous vous proposons une choucroute avec le dessert pour **22 euros** et un café offert.

Boissons non comprises.

Réservation obligatoire avec paiement du menu avant le 8 octobre 2023.

Pour toute information ou réservation, nous restons disponible au 06 28 18 04 96 Véronique ou au 06 81 39 83 79 Aline.

Réservation à déposer au 10 rue de Bouxwiller 68480 DURMENACH.

Nom : Prénom :

Tél :

Nombre de menu : × 22 € =

Vendredi 8 septembre à 19h30 au Foyer

Présentation de l'ouvrage

« Les Flachslanden »

« Histoire de la seigneurie de Durmenach et du couvent de Luppach »

par Michel Adam et Francis Springinsfeld

À l'occasion de sa parution les deux auteurs présenteront leur travail de recherche entièrement consacré à l'histoire de Durmenach, et notamment au destin des nobles de Flachslanden, seigneurs de Durmenach durant tout l'Ancien Régime ainsi que celle du couvent voisin des franciscains de Luppach.

De bien belles pages qu'ils proposent de partager avec vous et que vous aurez l'occasion d'acquérir en avant-première.

Suivi de la présentation d'une compilation de vidéos réalisée par Joseph Jehl.

Filmées à Durmenach, ce seront les séquences émotion de la soirée avec des passages du film



tourné en 1990 « Je nachdem wie der Wind weht hört man di Glocken von Basel oder di Schüsse im Elsass », également lors des Foires au foin et Büramart il y a plusieurs décénies où nous aurons le plaisir de reconnaître et même d'entendre certains anciens de notre village, décédés depuis.

Des vidéos plus récentes également filmées à l'occasion de la cérémonie du 8 novembre 2009, du 1er défrichage du cimetière juif et de la construction de la Maison du Patrimoine.

Entrée gratuite.